

**Résumé de la réponse
à la motion du député Robert Sarbach (SPO)
concernant la protection de la jeunesse aussi lors de l'achat
de produits à base de tabac
(14.03. 2006)
2.036**

Le problème soulevé par le député Sarbach concerne la protection de la jeunesse dans la lutte contre le tabagisme en contrôlant la disponibilité et la vente du produit selon l'âge des acheteurs. La lutte contre le tabagisme est une des priorités en santé publique. Le tabagisme est la première cause évitable de mortalité et provoque l'apparition de maladies graves diverses, invalidantes, voire mortelles.

La demande du député est pertinente. Les lois en révision, la loi sur la police du commerce et la loi sur la santé donneront l'occasion d'y introduire les bases légales nécessaires pour la protection de la jeunesse en matière de tabagisme.

Le Conseil d'Etat propose d'accepter la motion.

Sion, le 17 août 2006